



# Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

## Soutien aux athlètes réfugiés

### Directives

---

#### Objectif

Permettre aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) d'identifier et de soutenir un nombre limité d'athlètes réfugiés vivant dans leurs pays afin de les préparer à participer à des compétitions de haut niveau.

---

#### Bénéficiaires

##### Comités Nationaux Olympiques

Le programme est ouvert à tous les CNO de pays accueillant des réfugiés et souhaitant s'associer aux efforts du CIO visant à soutenir et protéger les athlètes.

##### Athlètes

Tous les candidats proposés doivent :

- être reconnus en tant que réfugiés ou personnes bénéficiant d'une protection internationale selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- avoir des résultats probants lors de compétitions de haut niveau dans un sport individuel.

Les CNO doivent s'assurer que les candidats remplissent ces deux conditions avant de soumettre une demande pour eux sur RELAY.

---

#### Description

Un nombre limité de bourses individuelles sera mis à la disposition d'athlètes d'élite réfugiés afin qu'ils puissent se préparer et participer à des compétitions de haut niveau en fonction de leur situation particulière.

Le type de soutien sera similaire à celui offert par le programme de bourses olympiques pour athlètes :

- une allocation mensuelle fixe pour contribuer aux frais d'entraînement et de participation des athlètes à des compétitions de haut niveau et de qualification olympique.

Une fois la bourse allouée par la Solidarité Olympique, le CNO hôte aura la responsabilité, d'une part, de se mettre d'accord avec l'athlète sur l'utilisation de la bourse et la gestion ultérieure des fonds et, d'autre part, de rédiger un rapport périodique pour la Solidarité Olympique.

La Solidarité Olympique est consciente du fait que les athlètes réfugiés sont dans une situation très particulière et difficile. L'objectif est donc d'offrir aux CNO la possibilité de gérer le programme de bourse de manière individualisée.

---

## **Partenaires externes**

Les CNO des pays accueillant des athlètes réfugiés seront considérés comme les "CNO hôtes" et seront responsables de l'identification des athlètes et de la gestion des bourses au niveau local.

Le HCR est le seul interlocuteur de la Solidarité Olympique pour les questions liées aux réfugiés vivant dans des camps de réfugiés. Si un athlète d'un camp de réfugiés est identifié comme ayant le profil et le niveau sportif requis pour bénéficier potentiellement d'une bourse individuelle d'entraînement, le CNO hôte pourra être consulté afin d'intégrer cet athlète dans le programme.

---

## **Procédure d'attribution**

### **Demande**

Les CNO ayant des athlètes qui remplissent les conditions susmentionnées peuvent soumettre des candidatures au moyen du formulaire de demande de bourse correspondant.

### **Analyse**

La Solidarité Olympique analysera chaque candidature soumise en collaboration avec la Fédération Internationale de sport concernée et le HCR.

Le CNO du pays d'origine de l'athlète sera également consulté durant la phase de candidature.

### **Approbation**

La Solidarité Olympique sera responsable de l'approbation finale des bourses.

Une fois la bourse approuvée, une confirmation sera adressée au CNO hôte, énumérant les responsabilités de chaque partie.



---

## **Conditions financières**

Le budget quadriennal alloué à ce programme se monte à 4 000 000 USD.

Le budget d'une bourse individuelle standard s'élève à 1 500 USD par mois et par boursier.